Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20261124-D2026_43-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2026

Date de convocation **: 10 novembre 2026** En exercice **: 15** Présents : **14** Votants : **14+1**

L'an deux mil vingt-six, **le 17 novembre 2026** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, RAULT Pauline, RENAUD Vanessa, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GLOTIN Patrick, GIRARD Gwenaël, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Madame JAMET Solène

Procuration : Mme JAMET Solène à M. CHICOINE Daniel
Elu(e) secrétaire de séance : Madame RAULT Pauline

2026-43 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif et le budget supplémentaire à des ajustements comptables. Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes sur le budget principal en vue de remplacer l'ordinateur de la classe de cycle 3 à l'école,

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

	Dépenses	
Investissement	Opération 62 - Compte 2188	- 350,00 €
	TOTAL	**- 350,00 €**
	Recettes	
	Opération 80 - Compte 2183	350,00 €
	TOTAL	**- €**

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Pour : 14+1, contre : 0, abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20261124-D2026_43-DE

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
P. RAULT